

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2021 A 19H00
SALLE FONSEGUR
(CONVOCATION ENVOYEE PAR MAIL LE 19 MARS 2021)
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ALAIN VEUILLET**

Présents : Mesdames Maud FLAMANT, Sylvie CALAS, Isabelle de VIVIES, Arlette GLORIA, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC
Messieurs Alain VEUILLET, Manuel GONCALVES, François MONTAGNÉ, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, Daniel MONTAGNÉ, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, Claudian BRUN

Excusés : M. Marc HALWANI pouvoir à M. Paul SALVAN ; Mme. Christelle COURTOIS-SABARTHES pouvoir à Mme. Maud FLAMANT ; Mme. Pascale PRADES pouvoir à M. François MONTAGNE ; Mme. Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES

Secrétaire de séance : M. Paul SALVAN

La séance débute à 19h00

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 2

1. APPROUVER/MODIFIER LE COMPTE-RENDU

Le compte-rendu a été publié et affiché le 21 décembre

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'**APPROUVER**

Pour : 14 Contre : 4 Abstention : 0

Mme. BARBERI : demande la parole : « Ce n'est pas le compte-rendu qui est à délibérer mais le procès-verbal. »

M. le maire : « Non, c'est l'inverse, vu avec la Préfecture »

2. MODIFICATION PV DU CM 17 DECEMBRE 2020

Le PV du Conseil Municipal du 17 décembre a été envoyé par mail le 21/12/2020.

Par mail en date du 13 mars M. Daniel MONTAGNE, élu d'opposition, a demandé une modification du PV du conseil du 17 décembre 2020, dont la secrétaire de séance était Madame Françoise BARBERI, tête de liste de l'opposition. Je vais vous faire lecture de sa demande :

« Bonjour,

Suite à la relecture du procès-verbal du dernier conseil municipal, je souhaite apporter quelques rectifications.

Au niveau du point n°10- Délibération pour autoriser le Maire à entreprendre..., les propos relatés me concernant ne sont pas exacts.

Je vous propose donc la modification suivante :

"M. Daniel MONTAGNE prend la parole et signifie qu'il n'y a pas de panneau de signalisation et de marquage visible au sol au niveau de l'abribus chemin des 4 vents et demande qu'un panneau soit installé.

Il précise qu'un administré l'a interpellé sur le sujet car il avait adressé un courrier à la mairie indiquant la dangerosité de l'endroit car ses enfants avaient failli se faire accrocher et il se plaignait que son courrier soit resté sans réponse.

De plus, M. Daniel MONTAGNE a demandé s'il était possible de déplacer l'arrêt de bus et le remettre à son lieu d'origine, bien plus sécurisé."

M. le maire : la définition d'un procès-verbal « Le procès-verbal de séance est un document écrit, rédigé à partir des notes prises au cours de chaque séance et au fur et à mesure de son déroulement, dans lequel doivent être relatés tous les faits constituant cette séance. Il permet de vérifier les conditions dans lesquelles le conseil s'est réuni et les décisions qu'il a prises. Aucune règle légale ne fixe les modalités de la présentation matérielle des procès-verbaux de séance. Il prend la forme d'un document écrit, qui doit être signé par le secrétaire de séance et être conservé aux archives de la mairie. »

Je rappelle que le PV du 17 décembre 2020 a été réalisé et validé par la secrétaire de séance lors d'un entretien en tête avec la secrétaire de mairie présente lors du dit conseil en l'absence du maire.

Monsieur le Maire propose de vous prononcer pour ou contre cette modification

Pour : 4 Contre : 15 Abstention : 0

M. Daniel MONTAGNE : « quelle belle démocratie ! », Mme. BARBERI confirme, M. Daniel MONTAGNE applaudit, M. le maire appelle au calme.

3. RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

- Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et dotation de soutien à l'investissement local (DETR/DSIL)
- Demande de subvention Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- Demande de subvention DRAC
- Demande de subvention au département
- Demande de subvention à la région Occitanie
- Signature de l'acte de la préemption maison + terrain située 8 rue de l'enclos (autorisation délibérée du 4/07/2020) dans le secteur de la future AVAP envisagée (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)
- Préemption d'une maison 16 rue de Larroque + terrain
- Appel d'offre MOE assainissement passé : entreprise ALTEREO retenue
- Recollement des biens communaux mené par Monsieur De Viviès en tant que conservateur du patrimoine avec la municipalité

4. REPONSES AUX QUESTIONS DE L'OPPOSITION

Réceptionnées par mails du 15 mars 2021 et 22 mars 2021

En avant-propos, nous regrettons que toutes ces questions n'aient pas été posées directement lors de la réunion officielle en date du vendredi 12 mars de prévue initialement 15h à 18h avec Monsieur le Trésorier ayant pour objet le débat budgétaire en la présence des élus municipaux.

M. BARBERI : « M. VEUILLET vous avez dit lors de l'invitation à la réunion concernant le budget que le sujet était sur la conception du budget et non sur le contenu »

M. le maire rappelle que pendant cette réunion toutes les questions posées que se soient celles concernant la conception ou celles concernant le contenu ont obtenu une réponse. M ; le maire ajoute : « effectivement, je ne me suis pas opposé à ce que des questions autres soient posées. D'ailleurs des questions non techniques ont été posées y compris par des membres de votre groupe. »

Mme. BARBERI acquiesce.

BUDGETS 2021

Budget - Assainissement

Section d'Investissement

Dépenses :

- Chapitre 203 : 90 K€, pour quel(s) investissement(s) ses frais d'études est-il (sont-ils) prévu(s) ?

Libellé de la ligne comptable : frais d'étude.

M. le maire : « A des investissements d'assainissement inscrits dans la note d'orientation débattue et votée le 17 décembre 2020 à l'unanimité en conseil municipal dont vous avez assuré le secrétariat de séance. »

- Chapitre 328 (opération 328) : pourquoi cette opération est à 0€, alors que nous avons voté sa réalisation ?

Libellé de l'opération : Réseau d'assainissement Vacant dont le chemin de Nore.

M. le maire : « Nous comprenons l'intérêt que vous continuez à porter à ce nouveau secteur devenu constructible dans le dernier PLUI.

Pour faire simple l'ensemble des travaux sur les réseaux d'assainissement ont été regroupés sur une seule et même opération (OPE 329), comme cela vous l'a été présenté dans la note d'orientation débattue et votée le 17 décembre 2020 à l'unanimité en conseil municipal pour lequel vous étiez secrétaire de séance. »

- Chapitre 329 (opération 329) : 460 K€, à quoi correspond cette dépense sur les réseaux d'assainissement ?

Libellé de l'opération : Réseaux d'Assainissement.

M. le maire : « Des investissements d'assainissement inscrits dans la note d'orientation débattue et votée le 17 décembre 2020 à l'unanimité en conseil municipal pour lequel vous étiez secrétaire de séance.

Sur ce point, vous me permettrez de rappeler que l'adjoint aux travaux du précédent mandat 2014-2020, nous avait fait voter, au titre de l'exercice 2019, un engagement similaire. »

Mme. BARBERI « Est-ce qu'à un moment donné, il y a une remise en question dans le fondement des réponses, il ne faut pas attaquer le fond des questions, ce sont des informations que nous demandons »

M. le maire en réponse de la première partie : « pourquoi ? »

Budget – Communal

Section de Fonctionnement

Pour rappel, nous avons un excédent de résultat pour l'exercice 2020 de : + 409 972 euros.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 par rapport à 2019 sont en légère baisse de soit une baisse de 9% (85 618€) représentant 894 652€ en 2020 contre 980 270 € en 2019 malgré de nombreuses dépenses induites par la situation sanitaire.

Dépenses :

- Chapitre 615231 : 30 K€, à quoi correspond cette dépense de voirie ?
Libellé de la ligne comptable : Entretien, réparations voiries.

M. le maire : « À des dépenses d'entretien de la voirie non prises en charge par les autres établissements publics. »

- Chapitre 6156 : 18 K€ en 2016 et 55 K€ en 2021, soit + 205% d'augmentation, pourquoi ?
Libellé de la ligne comptable : Maintenance.

M. le maire : « Entretien, achat, maintenance des biens mobiliers de la commune. Pourquoi établir une comparaison avec 2016, pourquoi 1999, 2008, 2014 ? »

Dans ce chapitre, il a été dépensé 5,4 K€ en 2019 contre 22,2 K€ en 2020 pour la société Stratégia en charge du site internet de la commune. Ce site rencontre-t-il des difficultés puisqu'il coûte plus cher qu'à sa création ?

Libellé de la ligne comptable : Maintenance. Objet : société Stratégia.

M. le maire : « Le dispositif global de la communication de la commune est entretenu, renforcé et évolue régulièrement depuis 2014. Il a été demandé à cette société d'utiliser le logiciel Chorus pour émission des factures. Comme vous l'avez constaté lors des contrôles des factures de la commune que vous avez effectué en qualité d'élus du groupe opposition 2 octobre 2020 pendant quatre heures, le 27 novembre 2020, pendant quatre heures aussi, et le 8 mars 2021 pendant une heure, avec ou sans prise de rdv, dans ce montant que vous annoncé il y a des factures de 2018, 2019 et 2020. »

Mme BARBERI : « Nous ne sommes pas un groupe d'opposition »

M. le maire : « il y a une majorité et une opposition c'est ce que l'on considère. »

Il précise que son groupe ne faisant pas partis de la majorité, elle était de fait, elle et son groupe dans l'opposition.

Mme BARBERI réplique alors : « à 34 voix près ! »

- Chapitre 6226 : pourquoi une augmentation de 100% ? A quoi correspondent ces dépenses ?

Objet : Honoraires Réponses : Frais de procédure.

Libellé de la ligne comptable : Honoraires.

M. le maire : « Nous anticipons une augmentation des frais de procédures. »

Recettes :

- Chapitre 752 : Les locaux disponibles sont-ils dans l'attente de nouveaux locataires ?

Libellé de la ligne comptable : Revenus des immeubles.

M. le maire : « Oui. »

Section d'Investissement

Dépenses :

- Chapitre 2031 : 70 K€, à quoi correspondent ces frais d'études ?

Libellé de la ligne comptable : frais d'études.

M. le maire : « A des investissements inscrits dans la note d'orientation débattue et votée le 17 décembre 2020 en conseil municipal pour lequel vous étiez secrétaire de séance. »

- Chapitre 21318 : 130,5 K€, à quoi correspond cette dépense sur les autres bâtiments publics ?

Libellé de la ligne comptable : Autres bâtiments publics.

M. le maire : « Des travaux envisagés sur les bâtiments autres que Mairie et le complexe scolaire. »

- Chapitre 2132 : 67 K€, il est prévu de préempter sur un bien, lequel ?

Libellé de la ligne comptable : immeubles de rapport.

M. le maire : « prévision de préemptions qui feront l'objet de communications dans le relevé des décisions du Maire comme indiqué dans la délibération du 4 juillet 2020. Ce que j'ai fait en début de séance. »

- Chapitre 2151 : 16 K€, à quoi correspond cette dépense des réseaux de voirie ?

Libellé de la ligne comptable : réseaux de voirie.

M. le maire : « Projet "adressage" et installations annexes à la voirie (bordures, trottoirs). »

- Chapitre 2152 : 61,5 K€, à quoi correspond cette dépense sur les installations de voirie ?

Libellé de la ligne comptable : Installations.

M. le maire : « aménagements divers sur voirie à charge de la commune. »

- Chapitre 381 (opération 381) : 115 K€, quels sont les travaux prévus pour cette opération Ecole-Cantine ?

Libellé de l'opération : Ecole Cantine.

M. le maire : « Travaux inscrits aux comptes rendus des différents conseils d'écoles affichés à l'école. »

Questions supplémentaires reçues lundi le 22 mars 2021

Je vous propose que vous écoutiez mes propos selon le déroulé de l'ODJ qui seraient susceptibles de réponses à vos interrogations.

Ordre du jour –

Combien de postes d'adjoints sont créés ?

M. le maire : « Deux. »

Quels seront les domaines pris en charge par ces adjoints ?

M. le maire : « Les finances et juridiques principalement, pour l'un, solidarité et culture principalement, pour l'autre. »

Quelle est la proposition de prix de la redevance assainissement ? Est-il prévu une augmentation ou une diminution ? Pourquoi cette révision de prix ?

M. le maire : « il est prévu une augmentation afin de pouvoir bénéficier des subventions comme nous l'avions déjà fait en séance le 22 mai 2014 »

Quels sont les taux proposés ?

M. le maire : « elles vous seront communiquées plus bas »

- En ces temps de crise sanitaire, un recensement des personnes âgées et isolées a-t'il été effectué ? Des actions pour rompre leur isolement ont-elles été menées ? Si oui, lesquelles ?

M. le maire : « Périmètre du CCAS qui organise ces actions. (Types d'actions : portage de chocolats, recensement des personnes étant ou voulant se faire vaccinées ou pas)

- Dans votre courrier du 5 janvier 2021, vous avez stipulé : "Comme promis, à situation constante, nous n'augmenterons pas les impôts communaux existants...". Qu'entendez-vous par "à situation constante" ?

M. le maire : « Une situation avec des paramètres identiques. »

- Compte tenu du couvre-feu mis en place par le gouvernement, doit-on considérer que nos conseils municipaux se tiennent désormais à huis clos ?

M. le maire : « Non. Le nombre est limitée selon les règles sanitaires en vigueur. »

Est-il possible de convoquer le conseil municipal à un horaire hors couvre-feu (par exemple plus tôt dans la journée ou le samedi) ?

M. le maire : « L'horaire a été défini selon des critères de priorités pour tenir compte de la disponibilité des élus en conformité avec le règlement intérieur voté le 17 décembre 2020 »

Dans ou de le diffuser sur une plateforme média accessible au public tel que cela se fait dans d'autres communes ?

M. le maire : « Pas d'actualité à ce jour. »

- Nous demandons que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, la présentation des amendements au règlement intérieur qui vous ont été présentés le 16 décembre 2020 afin qu'ils puissent être débattus.

M. le maire : « Oui »

5. BUDGET COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2020

Un extrait du compte de gestion 2020 a été adressé par voie dématérialisée à l'ensemble des élus le 19 mars 2021.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

M. le maire propose d'**APPROUVER** le compte de gestion 2020.

Pour : 15 Contre : 4 Abstention : 0

M. le maire : « Vous voyez que vous faites partie de l'opposition »

Mme BARBERI « Merci de garder vos réflexions pour vous »

6. BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Un extrait des comptes administratifs 2020 a été envoyé par mail aux élus le 19 mars 2020.

M. le maire sort de la salle du conseil municipal afin de ne pas prendre part au vote et donne la parole à M. Manuel GONCALVES, qui présente le compte administratif au chapitre.

Ce dernier propose de délibérer pour approuver le compte administratif 2020 de la Commune.

Pour : 14 Contre : 4 Abstention : 0

7. BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à la somme de 409 772.39 €, M. le Maire propose d'affecter :

- 409 772.39 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

8. BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2021

Un extrait du budget primitif 2021 a été envoyé par mail aux élus le 9 mars 2021.

M. le maire présente le budget primitif 2020 de la commune au chapitre et propose de l'**APPROUVER**.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

9. BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2020

Un extrait du compte de gestion 2020 a été adressé par voie dématérialisée à l'ensemble des élus le 19 mars 2021.

M. le maire propose d'**APPROUVER** le compte de gestion 2020.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention :0

Mme. BARBERI demande de procéder à nouveau au vote des compte de gestion car son groupe veut s'abstenir.

M. le maire procède de nouveau au vote

Pour : 15 Contre : 0 Abstention :4

10. BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Un extrait des comptes administratifs 2020 a été envoyé par mail aux élus le 19 mars 2021.

M. le maire sort de la salle du conseil municipal afin de ne pas prendre part au vote et donne la parole à M. Manuel GONCALVES, qui présente le compte administratif au chapitre.

M. Manuel GONCALVES propose de délibérer pour approuver le compte administratif 2020 assainissement.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 4

11. BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à la somme de 43 710.00 €, M. le Maire propose d'affecter toute la somme à l'article 002 en recettes de fonctionnement.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

12. BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2021

Un extrait du budget primitif 2021 a été envoyé par mail aux élus le 9 mars 2021.

M. le maire présente le budget primitif 2020 assainissement au chapitre et propose de l'**APPROUVER**.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

13. CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

M. le maire propose la création de deux postes d'adjoints.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

14. ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

M. le Maire propose Mme Arlette GLORIA et Monsieur Paul SALVAN, il demande si d'autres personnes veulent se présenter, il propose de procéder au vote.

M. le maire demande à Mme. BARBERI et à M. MAUREL s'ils veulent bien procéder au dépouillement.

Mme. BARBERI et M. MAUREL procèdent au comptage des enveloppes 17 enveloppes sont dénombrées, 2 votes n'ont pas été mis sous enveloppe et ne sont pas comptabilisés.

1^{er} tour sont élus M. GLORIA avec 12 voix, M. SALVAN avec 13 voix

Sont dénombrés 5 votes et blancs et 5 nuls.

M. le maire remercie les deux assesseurs.

15. REVISION DU PRIX DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Comme lors du conseil municipal du 22 mai 2014, il est nécessaire de revoir les tarifs appliqués à l'assainissement des eaux usées.

Le barème actuel qui se compose d'une part fixe égale à 0.79€ le mètre cube avec un forfait minimum annuel de 40m³. Ceci ne satisfait pas aux conditions d'éligibilités fixées par l'agence de l'eau Adour Garonne, pour pouvoir prétendre aux différentes aides. La part

assainissement du prix de l'eau doit être supérieure ou égale à 1.5€/m³ hors taxe en incluant la redevance de modernisation du réseau de collecte fixée à 0.25€/m³ par l'agence de l'eau.

M. le maire propose d'augmenter cette redevance assainissement de 0.13€/m³ et d'augmenter le forfait annuel à 45m³, à partir du 31 mars 2021.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention :0

Mme BARBERI : « Vous voyez, nous ne votons pas contre tout »

-15- RETRAIT DE LA COMMUNE DU SMACM SI CCSA ADHERE EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Suite au courrier de M.DHOMPS, Président du Syndicat Mixte de l'aéroport Castres-Mazamet, qui vous a été transmis en même temps que les convocations.

Conformément à la loi NOTRe, la compétence économique est aujourd'hui clairement dévolue aux EPCI en lieu et place des communes. En conséquence, les communes comme la vôtre, qui assurent depuis 1990 le financement du fonctionnement et des investissements du Syndicat Mixte devront sortir du syndicat et être remplacées par les communautés de communes auxquelles nous adressons le courrier.

M. le président demande à chaque commune de prendre position quant à son retrait du Syndicat Mixte de l'aéroport.

Je vous demande de bien vouloir prendre position pour le retrait de la commune au sein du syndicat mixte.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention :0

M. le maire : « C'est un peu un vote russe car cela a déjà été délibéré par la communauté de communes, je tiens à vous signifier que c'est la première fois que la commune de Viviers-Lès-Montagnes sera présente au conseil d'administration. C'est moi même qui en sera le représentant. C'est la première fois qu'une petite commune comme Viviers-Lès-Montagnes y sera représentée. »

-16- VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE DE 2021

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement ;

Considérant que la municipalité entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Comme vous le savez, en 2020, 80% des foyers étaient dégrévés de la taxe d'habitation, cette perte de ressource est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, d'où le changement important des modalités de vote qui vont suivre.

Ainsi le nouveau taux de taxe sur les propriétés Bâties sera égal à la somme du taux communal 2020 et du taux départemental 2020.

Ce taux devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021, cette modification de calcul n'aura aucun impact sur le contribuable.

Sans cette modification, la commune ne pourra prétendre à la compensation de la taxe par l'état.

Je vous propose de suivre les directives envoyées par la Préfecture, qui vous ont été transmises en même temps que les convocations, sur le taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 48.23 % (par communale 18.32% et part départementale 29.91%)
- Taxe foncière sur le non bâti : 77.96 % (inchangée)

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

-17- DELIBERATION AFIN D'ATTRIBUER DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le tableau ci-dessous a été distribué à l'ensemble du conseil municipal avec les convocations M le Maire : je rappelle que nous attribuons les subventions qu'aux associations locales, celles accordées aux associations extérieures seront présentées lors du prochain conseil. Il explique qu'en 2020, les subventions aux associations avaient été reconduites à l'identique par rapport à 2019 avec autorisation préfectorale. En 2021 il propose une part fixe et une part variable pour les subventions. La part variable sera versées en fonction de la reprise des activités et l'évolution de la crise sanitaire.

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2021				
Structures associatives	SUBV 2020	Proposées au vote		
		Demandées	Part Fixe	Part Variable
AAPPMA Pêche	150,00 €	250,00 €	250,00 €	
ADMR	700,00 €	700,00 €	700,00 €	
AG PG CATM	750,00 €	500,00 €	500,00 €	
Agility passion	700,00 €	500,00 €	500,00 €	
APE	1 200,00 €	1 500,00 €	600,00 €	600,00 €
Association de chasse	800,00 €	1 200,00 €	800,00 €	
Caisse œuvre sociales du personnel (COS)	3 984,00 €	3 990,00 €	3 990,00 €	
MJC	3 000,00 €	3 400,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Nostre Vilatge	650,00 €	650,00 €	650,00 €	
Tennis	1 100,00 €	1 600,00 €	1 100,00 €	
Us autan	2 600,00 €	3 500,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
Vivons viviers	2 500,00 €	150,00 €	150,00 €	
Vivre ensemble à Viviers	0,00 €	200,00 €	100,00 €	
TOTAL	18 134,00 €	18 140,00 €	12 140,00 €	3 400,00 €

Augmentation pour l'association de pêche car l'alevinage (repeuplement des eaux douces) en Amont et aval du Bernazobre est nécessaire à la conservation de l'écosystème de notre rivière

(frais financés auparavant par le concours organisé par l'association qui n'a pas eu lieu (COVID 19))

M. le maire « sur les deux associations créées en 2020, seule une a demandé des subventions »

Mme BARBERI « l'association rire et délire n'a pas demandé de subvention cette année ? »

M. le maire « nous n'avons réceptionné aucun dossier de leur part »

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

-18- SUPPRESSION REGIE SCOLAIRE

La régie des recettes « périscolaire » existe depuis le 1^{er} juillet 2019, étant donné qu'elle n'est plus utilisée depuis le mois d'octobre 2020, je propose de la clôturer sous les conseils du trésorier de Puylaurens, à partir d'aujourd'hui.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

-19- QUESTIONS DIVERSES

Néant.

M. le maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur présence et lève la séance à 20h47.

L'ensemble des élus procèdent à la signature des documents administratifs.

M. Paul SALVAN
Secrétaire de séance

